

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Mardi, 7 mars 1848.

Plusieurs pétitions sont présentées. L'honorable M. Knowlton introduit un bill pour amender les lois d'enregistrement pour le Bas-Canada qui est lu pour la première fois.

L'honorable James Morris introduit un bill concernant l'établissement de sociétés en commandite pour l'exploitation des fabriques, mines, arts et métiers.

Un bill pour amender le Statut 7 Vic : chap. 19 pour l'audition sommaire des Petites Causes dans le Bas-Canada et permettre au demandeur de sommer un défendeur dans une autre paroisse que la sienne, s'il est trouvé dans la paroisse du demandeur, a été lu une seconde fois. Les honorables MM. Bruneau, Caron et Sullivan firent quelques remarques contre la passation d'un bill pour un si petit objet, quand il est probable que tout le système de judicature occupera bientôt l'attention de la législature.

Le bill fut alors référé à un comité avec l'entendement qu'on ne procéderait pas plus loin avec lui.

Mercredi, 8 mars 1848.

L'honorable M. Pinhey présente une pétition de la part des habitants du comté de l'Ottawa demandant que ce comté soit érigé en un District séparé.

L'honorable M. Moore présente une pétition de la part de quelques habitants de Foucault dans la Seigneurie de Rouville demandant à être indemnisés de pertes souffertes pendant la rébellion. L'honorable M. fait remarquer que lors de l'appropriation par le gouvernement de £17,000 pour payer les pertes souffertes par la rébellion dans le Bas-Canada, ces habitants avaient filé leurs réclamations mais trop tard pour qu'elles pussent être examinées et satisfaites; comme beaucoup dans le Bas-Canada avaient été indemnisés et aussi la plupart dans le Haut-Canada qui ont éprouvé des pertes, il n'était que juste que ces personnes-ci qui ont le plus souffert fussent indemnisés de même.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

AFFAIRES DE ROUTINE.

LUNDI, 6 MARS.

De J. Counter et autres pour incorporer la compagnie du gaz de Kingston.

De D. Trudel et autres, de Batiscan, pour amendements à l'acte des écoles.

De J. R. Thompson, pour être autorisé à pratiquer comme solliciteur et procureur dans le Haut-Canada.

Du Révd. M. Gauvreau et autres, de la Rivière Ouelle, pour aider une école de fille fondée par feu Mgr Panet.

De S. Wood et autres, pour incorporer une compagnie afin de construire un chemin à barrières dans Grantham.

De L. E. Pacaud, écr. pour rémunération de ses services comme commissaire de la cour des banqueroutes pour les Trois-Rivières.

De J. B. DeNiverville, écr. demandant une rémunération pour ses services durant la dernière guerre.

Du Révd. J. B. Lebourdais et autres, pour améliorer la Rivière du Loup.

Du district de Brock, contre la division des fonds de King's College.

De D. Thomas et autres, pour aide afin de continuer le chemin de Arthabaska.

De G. Robitaille et autres, pour un emprunt afin de macadamiser le chemin depuis la côte à Champagne jusqu'au pont des commissaires.

Pétitions pour aider à l'association des instituteurs de Québec, — à la société littéraire et historique de Québec, — à l'association de la bibliothèque de Québec, — au collège de St. Hyacinthe, — et à l'Académie de Clarenceville.

De A. Wells, écr. pour rémunération de ses services comme commissaire pour déterminer la ligne de frontière entre le Canada et le Nouveau Brunswick.

Des habitants de l'ancienne Lorette et de Ste. Catherine, pour le rétablissement des conseils municipaux de paroisses.

Du Révd. E. Blyth et autres, pour la construction d'un pont de péage sur la rivière Chateauguay.

De H. J. Barber et autres, pour exploration d'une ligne de chemin de Waterford à Hamilton et au chemin de Port Dover, aux dépens de la caisse publique; et contre l'octroi d'une charte à cette fin.

De A. Rivard et Garou, pour être rémunérés de leurs services comme trésorier et greffier du ci-devant conseil municipal de Rimouski.

De G. Chaperon pour rémunération de ses services comme commissaire pour l'ouverture d'un chemin entre la Baie St. Paul et St. Joachim.

JEUDI, 9 MARS, 1848.

M. l'orateur rapporte que J. Burn et F. Bureau ont donné caution pour l'élection des Trois-Rivières. Il place aussi devant la Chambre un état des affaires du chemin de fer entre Peterboro et Port Hope.

56 pétitions sont présentées.

Les pétitions suivantes furent lues :

De F. Filteau et autres, pour la construction d'un pont sur la Rivière Champlain.

Du Révd. A. Lefrançois et autres pour une aide afin d'améliorer un chemin près de la vieille église à St. Augustin.

Des prêtres du Clergé Catholique de Mégantic pour la passation de lois pour faciliter l'acquisition des propriétés et l'amélioration des chemins dans ce comté.

De L. Méthot et autres pour la construction d'un pont dans Ste. Croix.

De J. Jarron et autres pour amendements à la loi des municipalités.

De la compagnie du Télégraphe de Montréal pour des amendements à leur acte d'incorporation.

De la Compagnie du chemin de fer de Lachine pour augmenter leur capital et obtenir la permission d'emprunter de l'argent à un intérêt plus élevé.

D'Alfred LaRocque et autres pour avoir le droit de construire un pont de Péage sur la Rivière l'Assomption.

De la part du collège de l'Assomption, du collège de Ste. Thésée de Blainville et de l'association charitable des dames catholiques de Québec pour obtenir de l'aide.

De H. S. Masson et autres pour l'amélioration de la navigation de la rivière aux Saumons.

Du conseil de district de Colborne demandant que les dépenses de l'administration de la justice criminelle dans le Haut-Canada soient prises à même les revenus provinciaux.

Du Révd. M. Chauvin et autres, pour faire ouvrir un chemin de la paroisse de St. Urbain à la Baie des Ha! Ha!

Du Révd. M. Bally et autres du Saguenay demandant qu'aucune licence d'auberge ne soit accordée, avant qu'un certificat n'ait été obtenu des officiers des paroisses.

De A. Chapman et autres, de Foucault pour une indemnité pour les pertes durant la rébellion.

De P. C. Phaneuf et autres, contre l'élection de M. Boudilhier pour St. Hyacinthe demandant une nouvelle élection.

Pétition du conseil de district de Londres demandant le rappel de la loi concernant les maisons d'Industrie; le rappel de la loi des écoles; pour la participation de toutes les classes dans les avantages du King's Collège sans division de la dotation; pour avoir l'autorité de percevoir les taxes sur les terres des absents et pour transporter les devoirs concernant les cotisations des Greffiers de la Paix aux Greffiers du Conseil de District.

De J. Blackburn et autres, pour demander que le comté de l'Ottawa forme un district séparé.

De J. Garon et autres, pour demander l'octroi de terres ou bien l'usage des dites terres.

De Michel Larivée demandant une indemnité pour dépenses encourues en construisant des chemins.

De F. Normand et autres pour le paiement d'une somme qui leur est due, pour avoir construits des ponts sur les rivières St. Maurice, Batiscan et Ste. Anne Lapérade.

De W. A. Townsend et autres, pour l'incorporation de la compagnie de verre de l'Ottawa.

De W. Wright pour demander au gouvernement d'acheter les glissoires par lui construites aux chutes des chaudières, rendues depuis inutilisables par la construction des glissoires par le bureau des travaux publics.

De J. Langevin pour le paiement de certaines réclamations contre le conseil de district de Québec.

De la Compagnie du Gaz de Québec demandant un acte d'incorporation.

De J. Watier et autres, pour la nomination de nouveaux commissaires afin de constater leurs réclamations pour dommages résultant de la construction du canal de Beauharnois.

Plusieurs pétitions des Conseils de District du Haut-Canada furent aussi lues demandant un meilleur système de taxation dans cette partie de la Province, des amendements à la loi des municipalités etc. etc.

La pétition d'E. McDonnell écr., se plaignant de l'élection d'A. McLan écr. pour Stornant et celle de Charles Rutray et autres se plaignant de celle de l'hon. J. H. Cameron pour Cornwall ont été remises pour être prises en considération le 15 du courant à 4 heures P. M.

Les ordres du jour sont remis au lendemain et la Chambre est ajournée à vendredi à 4 heures P. M.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

DE LA

REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais : LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSEMENTS ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.

Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 10 MARS 1848.

UNE NOUVELLE ADMINISTRATION.

Mardi dernier après que Son Excellence eut répondu à l'adresse de la Chambre d'Assemblée, MM. LaFontaine et Baldwin ont été appelés auprès du gouverneur-général et chargés du soin de former un nouveau cabinet. La Chambre ayant été informée de cela officiellement fut ajournée à hier, jeudi, mais les arrangements ministériels n'étant pas alors entièrement complétés, après les affaires de routine elle fut encore ajournée à aujourd'hui à quatre heures. Alors on connaît le personnel de la nouvelle administration, qui nous n'en doutons pas rencontrera l'approbation générale.

Maintenant nous n'avons qu'à féliciter le pays sur le triomphe complet que le parti libéral a

remporté. Le principe de la responsabilité désormais sera une vérité. L'Ex-Ministère a fait un appel au peuple. La réponse du pays à cet appel a été donnée vendredi dernier quand ses représentants ont déclaré que les Ministres ne possédaient plus la confiance publique.

Leur résignation suivit et aujourd'hui la formation d'un nouveau ministère possédant la confiance du pays vient couronner ce beau triomphe, qui assure au peuple la jouissance de tous les droits politiques pour lesquels il combattait depuis si longtemps. C'est à nous maintenant à profiter de notre position et des avantages qu'elle nous offre. Que tous les vrais amis du pays se donnent la main pour appuyer et soutenir le gouvernement populaire. Ne soyons pas trop impatients de législation. La Province a besoin de lois, mais de bonnes lois. Il faut donner le temps aux nouveaux ministres de mûrir les mesures qu'ils se proposent de présenter au parlement et c'est aux hommes éclairés à leur donner le concours de leurs lumières et de leur expérience. Enfin que tout le monde s'entende et travaille de concert à l'avancement moral et matériel du pays. De cette manière les populations apprendront bientôt à apprécier et à augmenter les bienfaits qui découlent d'institutions politiques libérales.

Nous ne connaissons pas encore le personnel du nouveau ministère quoique dame rumour en parle beaucoup. La Gazette de Montréal de ce matin publie la liste suivante des membres du cabinet libéral. Nous ne croyons pas qu'elle soit correcte.

Procureur-Général, Ouest, M. Baldwin, Procureur-Général, Est, M. LaFontaine, Solliciteur-Général, Ouest, M. Blake, Solliciteur-Général, Est, M. Aylwin, Président du Conseil, M. Leslie, Commissaire des Travaux Publics, Col. Taché, Secrétaire Provincial, M. Price, Commissaire des Terres de la Couronne, M. M. Cameron, Receveur-Général, M. L. M. Viger, Inspecteur Général, M. Hincks, Orateur du Conseil Législatif, M. Caron.

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

La séance de mercredi dernier a été toute occupée par l'affaire de l'officier-rapporteur de Beauharnois. M. Norval comparait à la barre pour répondre aux questions qu'on lui ferait sur son retour etc. M. Aylwin ouvrit les débats en proposant une première question à M. Norval. Sir Allan McNab s'opposa à l'interrogatoire. Suivant lui la marche adoptée par M. Aylwin était extraordinaire et sans précédents. La voie ordinaire était de proposer de résoudre en premier lieu, que l'accusation contre l'Officier-Rapporteur ou aucun autre individu à la barre, si elle était vraie, était un mépris des privilèges de la Chambre. Dans ce cas-ci il n'y avait aucune telle résolution; mais l'hon. membre pour Québec, voulait poser des questions à ce monsieur pour l'incriminer par ses propres réponses. Sir Allan McNab fit allusion à la chaleur que M. Aylwin avait apportée dans cette affaire. Il agissait, disait-il, maintenant comme accusateur, bientôt il siégerait comme juge pour faire le procès à M. Norval et le punir. Il ne voyait aucun précédent où des personnes aient été amenées à la barre de la Chambre d'Assemblée avant qu'elle eut décidé qu'ils étaient coupables d'avoir violé les privilèges de la Chambre.

M. Aylwin répondit à Sir Allan McNab, que rien dans ce qu'il avait dit, lui (M. Aylwin) pouvait faire croire qu'il avait plus formé son opinion que Sir Allan lui-même. Personne n'avait montré plus de volonté de croire à l'innocence de M. Norval que lui. S'il avait pris l'initiative en cette occasion c'est parce que son nom paraissait sur les ordres du jour vis-à-vis cette affaire, aucun membre pouvait poser la question à M. Norval comme lui. Dans cette Chambre comme dans les Cours de la Loi Commune le Juge d'après la nature de l'offense est à la fois juge et accusateur, quand il veut punir un mépris de cour. L'individu à la barre n'était pas là comme un criminel mais seulement pour expliquer quelque chose de suspect. Il n'était pas nécessaire qu'il s'incriminât; M. Aylwin au contraire espérait qu'il se laverait de l'accusation. Le savant membre exprima ses regrets de voir ces procédés mais il était nécessaire selon lui, que la Chambre d'Assemblée maintint ses privilèges. Les honorables membres continuèrent M. Aylwin ne trouvant aucun précédent d'un Officier-Rapporteur traité de cette manière; la raison en est bien simple, c'est qu'il n'y a jamais eu de faits semblables à ceux-ci présentés à aucune Législature Anglaise dans tous les domaines de Sa Majesté. Si la Chambre a adopté aujourd'hui une marche nouvelle, c'est parce qu'elle trouve dans cette affaire des circonstances toutes différentes de celle qui sont en contemplation par le Grenville Act. D'ailleurs l'opposition de l'hon. membre pour Hamilton n'était plus de saison. L'Officier-Rapporteur avait été sommé par la Chambre de paraître à la barre. Pourquoi? Es-ce pour y paraître et se retirer ensuite? Non mais pour répondre aux questions qu'on lui fera et donner telles explications que la Chambre exigera afin de pouvoir juger de sa conduite, l'approuver s'il a bien fait, le censurer s'il a mal fait par erreur, le punir s'il s'est mal conduit.

L'honorable M. Sherwood et le Col. Prince s'opposent à l'interrogatoire de M. Norval. S'il n'y a pas de plainte contre lui, pourquoi l'appeler à se défendre? Quand il aura répondu, on cherchera sans doute quelque sujet d'accusation dans ses réponses, alors c'est le forcer à s'incriminer. Le Col. Prince dit que l'Officier-Rapporteur comme la minorité dans la Chambre doit se soumettre sans mot dire à la majorité. Il recommandait seulement à l'hon. membre pour

Québec de ne pas poser à M. Norval des questions qui l'induirait à s'incriminer. Le Col. Guy vint lui aussi au secours de l'Officier-Rapporteur. Suivant lui M. Norval était à la barre de la Chambre parce qu'il le voulait bien car qu'aurait fait la Chambre, s'il n'eût pas voulu paraître? Il y aurait eu une motion pour que l'Orateur eût à émaner son warrant, mais qu'elle raison aurait-on donné dans le corps du warrant pour justifier l'arrestation? comment l'Officier de la Chambre eût-il osé l'arrêter sans motif? Dans quel record de la Chambre est-il constaté que cet homme est coupable de mépris? Alors s'il n'y avait aucune raison de l'arrêter, y en avait-il pour le détenir? L'hon. membre cherche ensuite à justifier M. Norval qui, disait-il, était Officier-Rapporteur pour la première fois et qui avait pu se trouver embarrassé par un cas nouveau et hésiter à décider un point si important que le retour d'un membre de cette Chambre. Dans son embarras, il avait mis les faits devant la Chambre.

M. Drummond croyait que l'honorable membre pour la cité de Québec était emporté par son bon cœur, quand il était prêt à disculper l'officier-rapporteur de tout blâme. Quant à lui, s'il l'en avait cru exempt il n'eût pas voté pour le faire amener à la barre. Il croyait que la majorité de la chambre partageait avec lui l'opinion qu'il avait prouvée suffisante, sur la face même du retour que l'officier-rapporteur avait débordé à la loi. Cependant il n'entendait pas être trop sévère avec M. Norval, pas si sévère que ceux qui parlaient tout à l'heure de résoudre en premier lieu que l'officier-rapporteur était coupable d'avoir violé les privilèges de la chambre. Lui, (M. D.) voulait seulement le voir se disculper.

Sir Allan McNab fait remarquer qu'en Angleterre dans toutes les affaires de cette nature, l'accusation est entrée distinctement dans les journaux de la chambre avant que la personne soit sommée de comparaître et on la lui communique en même temps que la sommation. Parce que la chambre avait le pouvoir en main, elle ne devait pas sommer les gens, de toutes les parties du pays, sans raison aucune, à comparaître à la barre comme des criminels. L'honorable membre cite des autorités et entre autre une affaire de Hansard pour montrer que le premier pas adopté par la chambre des communes pour punir des gens pour violation de privilèges était de les en déclarer coupables. Sir Allan McNab termine en faisant motion en amendement que, n'y ayant aucune accusation contre M. Norval, il fut de suite déchargé.

M. Aylwin réplique que les honorables membres discutent la question comme si elle n'eût pas été déjà décidée. L'ordre ayant été donné pour la comparaison de l'officier-rapporteur à la barre, tous ces arguments sont inutiles. Quant aux précédents que l'honorable membre pour Hamilton avait cités, lui (M. A.) allait lui dire comment ils différaient de la marche adoptée en cette occasion. Dans cette affaire l'officier-rapporteur est traité avec plus de mépris et de douceur que dans aucun cas de même nature, pourquoi s'en plaindre? L'hon. c. savant membre fait ici d'amples citations, pour prouver la légalité et surtout l'équité de sa position. La chambre avait droit de demander des explications et de décider suivant ces explications, quelle voie prendre ensuite. La marche suivie en cette occasion n'était-elle pas adoptée et suivie tous les jours dans les cours de justice pour mépris? La chambre d'assemblée souffrirait-elle impunément que les gens se rendissent coupables de mépris envers elle? N'avait-elle pas le pouvoir de faire venir devant elle ceux qu'elle jugerait à propos? Autrement les libertés du sujet pourraient être détruites, si on ne mettait un frein aux abus commis par les officiers-rapporteurs comme par les autres serviteurs du gouvernement. Pour en finir avec ces subtilités, ajouta l'honorable membre, l'officier-rapporteur sait très bien pourquoi il a été amené ici et il n'y avait pas besoin de lui dresser un bill d'indictement comme si on devait lui faire son procès pour haute trahison.

L'honorable H. J. Boulton parla contre l'amendement.

L'hon. F. Hincks dit qu'il y a dans le pays un sentiment d'indignation contre certains officiers-rapporteurs. Ils étaient nommés par l'exécutif et dans plusieurs cas avaient fait les retours les plus extraordinaires. Avec de tels faits devant eux, les hon. membres sur les bancs ministériels devaient désirer une enquête franche et honnête. On a demandé où la chambre a pris ses informations pour donner à M. DeWitt son siège si ce n'est dans le retour de M. Norval. Sur le même principe on devrait justifier l'officier-rapporteur pour Kent et pour toutes autres places. Si la chambre a pu de suite déclarer M. De Witt élu, pourquoi M. Norval avec la même information ne le déclarait-il pas dument élu?

Sir Allan McNab prend encore la parole en faveur de l'amendement. Après s'être étendu encore sur la légalité des procédés, il s'adresse à M. Hincks et prétend qu'il ne peut donner un vote désintéressé dans cette affaire, vu qu'il est concerné dans une affaire semblable. L'honorable membre pour Oxford lui répond que peut-être il ne pourrait donner un vote entièrement impartial, mais qu'il le donnera dans tous les cas avec autant d'impartialité que les honorables membres qui ont avisé les officiers-rapporteurs d'agir comme ils ont fait.

M. Sherwood nie le fait, disant que jamais il n'avait avisé les officiers-rapporteurs, excepté dans un cas où il avait conseillé à un ami de réclamer le candidat de la majorité.

M. Drummond affirme que c'est un fait qu'un membre du gouvernement a donné avis à l'officier-rapporteur de son comté. M. Hincks dit la même chose du sien. — M. Drummond dit que l'opinion du Procureur-Général Est, a été donnée à l'officier-rapporteur du comté de Shefford et fut répandue par toute la contrée. — M. Badgley nie le fait.

Après quelques réflexions de M. Sherwood, M. McDonald (de Glengary), J. H. Boulton,

M. Drummond, se lève, au milieu d'un silence profond pour répondre au démenti qui lui avait été adressé par le procureur-général Badgley, il commence avec l'expression du mépris le plus profond et stigmatisé la conduite des ministres en traits éloquentes et énergiques. — Il a dû paraître étrange à tous que les ex-ministres, ou mieux ceux qui siègent sur les bancs du trésor, lorsqu'ils furent appelés à rendre compte à la province de leur mal-administration et de leurs méfaits, un seul s'est levé pour donner une misérable réponse aux accusations portées contre eux. Il est connu de tout le monde qu'ils sont intervenus dans la dernière élection et qu'ils ont subordonné des officiers-rapporteurs, et maintenant ils viennent défendre ces officiers-rapporteurs. Ils se sont montrés avec l'hypocrisie empreinte sur leur figure, et la fausseté sur les lèvres. La conduite du ministre n'a pas excité l'indignation seulement dans le cœur de tous les membres de cette Chambre, mais dans le cœur de tout homme honnête. Ils ont donné des avis aux officiers-rapporteurs. Le Procureur-Général a donné des avis à l'officier-rapporteur du comté de Shefford, et cet avis est venu d'être lâchement nié. Voici le fait et la Chambre décidera si l'avance était correcte. Il (M. Drummond) a été dans le Township de Broom, deux ou trois jours après l'émission du writ, et il rencontra l'officier-rapporteur, M. A. Wood, que le procureur-général doit bien connaître. Il paraissait revenir d'un voyage éloigné, et lui (M. D.) vit qu'il venait d'une direction qui lui faisait croire qu'il revenait du comté de Missisquoi. Il conversa avec lui, et l'officier-rapporteur lui dit qu'il avait obtenu l'avis du procureur-général sur quelques points et lui demanda son propre avis (celui de M. D.) Mais il répondit qu'il ne donnerait pas d'avis sur une élection dans laquelle il est concerné. Il connaît cet officier-rapporteur pour un homme respectable, comment pourrait-il croire qu'il lui a dit des faussetés? Ne peut-il pas conclure que cet officier avait consulté le procureur-général Est? Mais il avait encore une meilleure preuve. Il tenait en sa main une copie qu'un de ses amis lui avait remise, de l'opinion du procureur-général, qui avait été entre les mains de M. Woods et dont il va lire une partie. L'opinion avait été signée par M. Buchanan, C. R. et plus bas par "W. Badgley" avec les mots "je concours entièrement dans l'opinion qui précède." Il y avait dans cette opinion une défense d'administrer le serment à certains individus et dans certains cas. L'expression de cette opinion a eu l'effet de défranchiser 250 Canadiens dans le comté de Shefford seulement, et cependant ceux qui ont donné un tel avis se disent jaloux des droits du peuple. Mais on ne les croira plus sur parole, non plus que quand il se proclament les vrais amis du gouvernement responsable.

M. Badgley répond qu'il avait donné un avis professionnel sur la franchise électorale mais qu'il n'avait avisé aucune officier-rapporteur. Ce qu'il a fait, dit-il, se pratique tous les jours en Angleterre.

L'amendement fut perdu à une division de 17 contre 44.

M. Aylwin a procédé ensuite à faire l'examen de l'officier-rapporteur. Cet officier paraît avoir agi au meilleur de sa connaissance, *bona fide*. Il n'avait pas de précédent pour le guider dans le cas où il se trouvait.

Ses réponses à toutes les questions ayant été satisfaisantes, M. Aylwin, secondé par M. De Witt, fait motion.

Que M. Norval soit renvoyé de la barre de la manière la plus courte possible.

Après cela la chambre s'ajourna à jeudi, à quatre heures.

POST-SCRIPTUM.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Vendredi, 4 heures P. M.

M. Holmes informe la chambre que les arrangements nécessaires pour former la nouvelle administration n'étant pas complétés, il fera motion que la chambre soit ajournée à lundi prochain à 4 heures P. M.

Après les affaires de routine la chambre est en élise ajournée à lundi.

NOUVELLES DIVERSES

La lecture du col. Taché. — Nous n'avons pu rien dire de cette lecture dans notre dernière feuille, ayant été privé du plaisir d'y assister; mais nous confions des *Mélanges* qui était présent nous apprend que le savant Docteur a traité son sujet habilement et à la satisfaction générale. Certaines parties étaient-elles trop arides, il venait de suite faire disparaître cette aridité par une anecdote des mieux appropriées ou par un appel au patriotisme canadien, appel que M. Taché a toujours su bien faire et qu'il sait encore faire on peut mieux. A plusieurs reprises, les applaudissements de l'auditoire sont venus interrompre le galant colonel, et lui prouver que, si quelquefois ses compatriotes oublient de cultiver quelques-uns de leurs talents, ils savent toujours reconnaître les efforts de ceux qui les rappellent à leurs devoirs. Les *Mélanges Religieux* doivent publier cette intéressante lecture.

Steamers entre Pictou et Québec. — Le *Stu* d'Halifax nous dit qu'on peut s'attendre à voir deux steamers voyager durant le prochain été entre Pictou et Québec.

Institut Canadien de Québec. — Dans la séance d'hier de la Chambre d'Assemblée, M. Chauveau a présenté une pétition de la part des membres de l'Institut Canadien de Québec, demandant à être incorporés. L'Institut de cette ville devrait en faire autant et pourrait en retirer de grands avantages.